

ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DU 12 juin 2025

LFI TOKYO

Compte rendu

Membres votants		Présents	Absents	Vote écrit communiqué
M. Jérémie FORRAT-JAIME	Ministre conseiller	X		
M. Arnaud LE MASSON	Secrétaire général de l'Ambassade			X
Mme Amélie ARGOUS	Attachée consulaire, adjointe du consul			X
M. Eric MOLAY	Attaché de coopération universitaire	X		
Mme Jessica N'KOUMBA N'KOUMBA	Gestionnaire comptable-Régie attachée à l'Ambassade		X	
Mme Karine DUBIÉ	IEN en poste à Hanoï		X	
M. Jean-Idriss RAGOUVIN	Proviseur adjoint	X		
M. Richard TEISSONNIERE	Directeur du primaire	X		
M. Jean-Bernard DUMERC	Représentant des parents d'élèves	X		
M. Stéphane MAROT	Représentant des parents d'élèves		X	X
M. Pierre-Henry HANTSON	Représentant des personnels	X		
Poste vacant	Représentant des personnels			
M. Patric PACHON	Représentant des anciens élèves	X		
	Représentant de la CCIFJ			
M. Thierry CONSIGNY	Conseiller des Français de l'étranger	X		
M. François ROUSSEL	Conseiller des Français de l'étranger	X		
Auditeurs				
M. Masato TANI	Auditeur japonais			
M. Alain PALMIERI	Agent comptable			
Membres invités				
Mme Anne-Laure CAMPELS	Directrice générale de la Fondation	X		
M. Morad DAHMANE	Secrétaire général de la Fondation	X		
M. Philippe FRITSCH	Représentant des parents d'élèves	X		
M. Matthieu SEGUELA	Conseiller des Français de l'étranger	X		

Nb de personnes présentes : 13

Quorum atteint

Ouverture de la séance par Mme Campels à 17h45

Secrétaire de séance : M. Teissonnière

Secrétaire de séance adjoint : M. Dumerç

M. Séguéla intervient au sujet de la minute de silence proposée en France. L'établissement est en attente des consignes de l'AEFE.

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1. Désignation du président de séance

Mme Campels propose comme président de séance M. Jérémie Forrat-Jaime, ministre conseiller.

Pour vote

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

M. le Président de séance rappelle le rôle de cette instance. Il valide la proposition de M Séguéla pour cette instance qui procède à la minute de silence en hommage à Mélanie Grapinet.

1.2. Approbation de l'ordre du jour

M. Forrat-Jaime soumet à l'approbation des conseillers l'ordre du jour communiqué.

M. Roussel interroge sur l'impossibilité de poser des questions diverses à l'AC, instance qui se veut l'antichambre du CA où les questions diverses peuvent être posées.

Pour vote

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 1

1.3. Approbation du compte-rendu de l'AC du 17 mars 2025

Pour vote

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

1.4. Installation nouveaux conseillers élus

M. Pierre-Henri HANTSON, nouveau conseiller élu, représentant des personnels.

A noter que le 2ème siège des représentants des personnels restera vacant pendant la mandature en cours (carence de candidat).

A ce jour, la CCIFJ n'a pas proposé de représentant à l'AC.

Pour vote

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1 Compte financier

Présentation du COFI par M. Dahmane, Directeur administratif et financier.

Le compte financier japonais est communiqué aux autorités compétentes et peut-être consulté, sur demande, par des personnels.

Question sur les transports : est-il envisagé de relancer un appel d'offre ou du moins de renégocier ? cela est fait pour septembre 2025.

Effectifs : la dynamique est plutôt positive à ce jour. Il reste toutefois des incertitudes liées aux réponses aux demandes de bourses, aux arrivées/départs de familles expatriées, à la répartition par nationalité des nouvelles inscriptions (incidence sur les DPI)

La communication aux familles demandant les bourses gagnerait à être plus efficace en citant les FLT et les conseillers consulaires en plus des services consulaires.

M. Dumerc évoque la possibilité de louer les terrains du LFIT à une association sportive des parents. L'auditeur japonais confirme que fiscalement ce n'est pas possible avec les statuts actuels de la Fondation.

M. Dumerc, représentant des parents, interroge sur la raison pour laquelle il n'est présenté que le compte financier pour avis et non le budget en même temps. M. Dahmane, DAF, explique que le budget a été voté lors de la précédente assemblée des conseillers, le budget devant être opérationnel

à partir du 01 avril. Le compte financier s'arrêtant au 31 mars, il ne peut être présenté qu'ultérieurement.

M. Dumerç souhaite voter sur l'utilisation de l'excédent et non sur le compte financier en tant que tel. Il est rappelé aux conseillers que le vote porte sur le seul compte financier, les conseillers devant approuver les comptes de l'exercice écoulé.

Pour vote

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 1

2.2. Association sportive : financement

Proposition d'instaurer un tarif pour les élèves inscrits à l'AS : jusqu'à présent, c'est l'ensemble du lycée qui supporte les dépenses inhérentes à l'AS, sur le budget alloué à l'EPS. Or, nous constatons une augmentation des charges de l'AS, en particulier sur le pôle compétition. Ce tarif permettrait à l'AS de faire porter ses frais de fonctionnement (hors charges des personnels d'EPS) sur les seuls élèves affiliés à l'AS.

Proposition de 2 tarifs différenciés : un pour le pôle compétition, à hauteur de 20 000 yens par participant par an et un tarif pour le pôle loisir, à hauteur de 5000 yens par participant par an.

Pour vote

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à : 18h55